



PROCÈS VERBAL

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'ANNÉE 2025 ASSOCIATION RESAM

Lundi 15 juin 2026 de 18h à 20h, à Ar Presbytal Locquirec

L'assemblée générale du RESAM s'est réunie le lundi 15 juin, à l'invitation du conseil d'administration du RESAM, à 18h, au 2d voie d'accès au port. La convocation à l'Assemblée Générale, sur laquelle figurait notamment l'ordre du jour, a été envoyée plus de 15 jours avant à l'ensemble des membres adhérents.

Étaient présentes lors de l'Assemblée Générale 36 personnes dont 27 votants qui représentaient au total 43 adhérents.

14 personnes étaient excusées dont 5 avaient donné mandat pour leurs votes, ce qui porte le nombre de votants (directs ou par procurations) à 43. La feuille d'émargement et les pouvoirs sont disponibles.

Le co-président Colin Destombe a présidé cette assemblée.

1°) Rapport Moral 2025

Il est procédé à la lecture et au vote du rapport moral (distribué à chacun et disponible sur demande) par Alex Le Forestier, administrateur. Le rapport moral est adopté avec 1 vote blanc – 42 verts.

2°) Rapport Financier 2025

Eric Even et Bénédicte Compois, représentants du cercle Finances, font état des comptes pour l'année 2025. Après discussion, le compte de résultat de l'exercice 2025 et le bilan au 31 décembre 2025 sont adoptés à l'unanimité des membres présents ou représentés.

L'Assemblée Générale valide l'affectation du résultat de l'année 2025 (-4 337 € en réserves pour projets de l'entité, et approuve le compte de résultat de l'exercice 2025 et le bilan au 31 décembre 2025 avec 1 vote blanc – 42 verts.

Le budget prévisionnel a été remis aux présents et est disponible sur demande.

3°) Présentation du rapport commissaire aux comptes

Fanny Allais procède à la lecture de du rapport du Commissaire aux Comptes, Jérôme Prigent du cabinet SobreComo. Les comptes du RESAM sont approuvés sans réserve. Les documents sont disponibles sur demande et sur le site internet du RESAM. L'Assemblée Générale prend acte du Rapport.

4°) Rapport d'activité 2025

Une note de synthèse sur les activités 2025 est distribuée aux participants. Fanny Allais présente quelques actions phare de l'année 2025 et invite les présents à témoigner.

5°) Modifications statutaires

L'Assemblée générale valide le changement du siège social pour le 2D voie d'accès au port 29600 Morlaix avec 1 vote blanc – 42 verts.

Le groupe de travail propose de faire évoluer les instances pour répondre à un besoin de plus de souplesse dans la participation au Résam. Dans l'attente d'une évolution plus importantes qui sera travaillé dans l'année par la bulle « évolution de la gouvernance » que tous les adhérents peuvent rejoindre, des propositions d'évolutions statutaires à la marge sont proposées.

La résolution « tous les membres du CA sont désignés comme "co-président·e" à l'exception des salarié·es » est validé par l'Assemblée Générale avec 6 votes blancs – 37 verts.

La résolution « les cercles pourront élire au moins 1 représentant·e (ou plusieurs) » est validée par l'Assemblée Générale avec 3 votes blancs – 40 verts.

La résolution « d'autres candidatures peuvent être proposées au moment de l'Assemblée générale (sous réserve d'une présentation de ses motivations) » est validée par l'Assemblée Générale avec 5 votes blancs – 38 verts.

La résolution « l'élection sans candidat reste le mode d'élection proposé mais n'est plus une obligation » est validée par l'Assemblée Générale avec 2 votes blancs – 41 verts.

6°) Renouvellement du Conseil d'Administration

Les représentant·es amené·es à siéger au Conseil d'Administration ont été désigné·es au sein de chacun des cercles du RESAM.

Ainsi les 10 représentant·es de cercle élu·es sont :

- pour le cercle Richesses Humaines, Sandra Mesnières et Mathieu Cirou ;
- pour le cercle Engagement, Alex Le Forestier et Morgan Faverjon ;
- pour le cercle Vie associative et Territoire, Colin Destombe;
- pour le cercle Formation et services, Adrien Ferron;
- pour le cercle Finances, Bénédicte Compois et Eric Even
- pour le cercle Salarié·e-s, Fanny Allais-Kerrien et Andrea Lauro ;

La liste des représentant·es au Conseil d'Administration est approuvée par l'Assemblée générale avec 1 blanc et 42 verts.

7°) Présentation du projet associatif 2026-2030

Le projet associatif 2026-2030 s'inscrit dans la continuité du précédent. Les 6 missions restent inchangées. Les grandes orientations évoluent avec :

- animer un espace de dialogue entre les collectivités et les associations : Le Résam est convaincu de l'importance du rapprochement au nom d'une meilleure réponse aux enjeux du territoire et aux besoins des habitants. Il souhaite créer les conditions d'un dialogue structuré en local entre les associations et les collectivités
- être un appui à la vie démocratique au sein des associations : Le Résam propose à ses membres la création d'une laboratoire joyeux et créatif autour des gouvernances associatives, des prises de décisions et de la vie collective des associations.

Le projet associatif complet est consultable sur le site internet du Résam : https://www.resam.net/IMG/pdf/projet_quinquenal_2026-2030_4_compressed.pdf

Le nouveaux projet associatif est approuvé par l'Assemblée générale avec 1 blanc et 42 verts.

L'ordre du jour étant écoulé, il est procédé par le président à la clôture de l'Assemblée Générale à 20h30.

Pour faire valoir ce que de droit,

Les Co-présidents,

Colin Detsombe



Adrien Ferron